

PLAN DE GESTION DES RECLAMATIONS

Pour toute réclamation portée à notre connaissance, par mail, téléphone ou visite au bureau, nous nous engageons, dans un délai de 72 heures, à prendre contact avec l'élève concerné, ou son représentant légal.

Si une issue positive pour l'une et l'autre des parties ne se dégage pas lors de cet échange, nous proposons alors un entretien en présentiel, plus abouti.